ORCHESTRE NATIONAL DE CANNES

RÈGLEMENT

MASTER CLASS DE DIRECTION D'ORCHESTRE AVEC CONCERT DE RESTITUTION

DIRECTION MUSICALE ET PÉDAGOGIQUE : BENJAMIN LEVY

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'organisation, de participation et de bon déroulement de la master class de direction d'orchestre organisée par l'Orchestre national de Cannes, qui se déroulera du 23 au 27 mars 2026 à Cannes et comprenant un concert de restitution public.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La master class est ouverte :

- aux participants actifs (chefs d'orchestre confirmés ou étudiants en direction d'orchestre),
- aux auditeurs libres (musiciens, étudiants, ou toute personne intéressée par la pratique de la direction) qui assisteront aux cours sans pratique active.

Le nombre de participants actifs est limité à 10 afin de garantir une qualité pédagogique optimale.
Le nombre de d'auditeurs libres est limité à 15 afin de ne pas déranger le travail des participants actifs.
Certains participants actifs sélectionnés auront la possibilité de diriger une œuvre (ou un extrait) lors du concert de restitution.

ARTICLE 3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est validée après réception :

1. du formulaire d'inscription dûment complété,
2. du règlement des frais d'inscription,
3. des pièces demandées (CV, lettre de motivation, enregistrement vidéo sous forme de liens).

ORCHESTRE NATIONAL DE CANNES

RÈGLEMENT

MASTER CLASS DE DIRECTION D'ORCHESTRE AVEC CONCERT DE RESTITUTION

DIRECTION MUSICALE ET PÉDAGOGIQUE : BENJAMIN LEVY

Les frais de participation pour les diplômés en direction d'orchestre ou jeunes chefs d'orchestre sont de 1 800 € (mille huit cents euros).

Les frais de participation pour les étudiants en direction d'orchestre sont de 700 € (sept cents euros).

Les frais de participation pour les auditeurs libres sont de :
- 90 € (quatre-vingt-dix euros) pour 1 journée isolée ;
- 180 € (cent-quatre-vingts euros) pour l'ensemble de la mater classe.

Les frais de séjour et de voyage sont à la charge des participants actifs et des auditeurs libres.

Pour les participants actifs, un premier paiement est requis dans les 14 jours suivant la confirmation de participation de 300 € (trois cents). Ce montant sera déduit du montant total mais ne sera pas remboursé en cas de désistement.

Le solde doit être réglé **au plus tard le 5 mars 2026** par virement bancaire.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le 5 mars 2026, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Pour les auditeurs libres, le règlement des sommes dues est requis **au plus tard le 5 mars 2026** par virement bancaire. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le 5 mars 2026, sauf cas de force majeure dûment justifié.

ORCHESTRE NATIONAL DE CANNES

RÈGLEMENT

MASTER CLASS DE DIRECTION D'ORCHESTRE AVEC CONCERT DE RESTITUTION

DIRECTION MUSICALE ET PÉDAGOGIQUE : BENJAMIN LEVY

ARTICLE 4 - DATE DE LIMITE DES DÉPÔTS DES CANDIDATURES

Clôture des inscriptions : **vendredi 13 février 2026**, le cachet de la poste, ou la date et l'heure du message e-mail faisant foi.

Réunion du jury et examen des dossiers : **mardi 17 février 2026**.

Réponse et confirmation d'inscription au plus tard le **vendredi 20 février 2026** par e-mail.
L'inscription sera définitive à la réception de l'acompte de 300 € (trois cents euros) non remboursable.
Les inscriptions sont confirmées dans la limite des places disponibles.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Madame Elena GALLO :
elena.gallo@orchestre-cannes.com
Tél : 04 93 90 54 89

ARTICLE 5 - SÉLECTION DES PARTICIPANTS POUR LE CONCERT

La sélection sera effectuée par Benjamin Levy, directeur musical de l'Orchestre national de Cannes.

Les critères pris en compte incluront :
- la préparation des partitions,
- la qualité technique, la communication avec l'Orchestre et la progression pédagogique.

La décision du maestro Benjamin Levy est souveraine et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

ORCHESTRE NATIONAL DE CANNES

RÈGLEMENT

MASTER CLASS DE DIRECTION D'ORCHESTRE AVEC CONCERT DE RESTITUTION

DIRECTION MUSICALE ET PÉDAGOGIQUE : BENJAMIN LEVY

ARTICLE 6 - DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE

Les sessions comprennent :

- des cours pratiques de direction avec orchestre,
- des cours théoriques (analyse de partition, techniques de battue, communication avec l'Orchestre),
- des séances collectives et/ou individuelles avec Benjamin Levy.

L'emploi du temps détaillé sera communiqué aux participants avant le début de la master class.

ARTICLE 7 - DROITS D'IMAGE ET ENREGISTREMENT

En s'inscrivant, les participants acceptent que des photos et/ou des vidéos des sessions puissent être réalisées par l'Orchestre national de Cannes dans le cadre de la communication de l'événement (site web, réseaux sociaux, dossiers de presse, etc). Le présent consentement pour l'utilisation, à titre gratuit, de son image est donné pour une période de 15 années à compter de sa première utilisation. À l'issue de cette période, et sauf demande écrite contraire par lettre recommandée avec accusé de réception, le consentement pour l'utilisation, à titre gratuit, de son image sera reconduit tacitement pour la même durée.

Toute captation personnelle doit être soumise à l'autorisation préalable de l'Orchestre national de Cannes contre signature et sous réserve de non-publication sur internet, enregistrement strictement réservé à des fins personnelles et privées.

ORCHESTRE NATIONAL DE CANNES

RÈGLEMENT

MASTER CLASS DE DIRECTION D'ORCHESTRE AVEC CONCERT DE RESTITUTION

DIRECTION MUSICALE ET PÉDAGOGIQUE : BENJAMIN LEVY

ARTICLE 8 - COMPORTEMENT ET RESPECT

Les participants s'engagent à :

- respecter les horaires et consignes communiqués par l'Orchestre national de Cannes,
- adopter une attitude respectueuse envers les autres participants et les musiciens de l'Orchestre, préserver le matériel mis à disposition.

Tout comportement perturbateur pourra entraîner l'exclusion immédiate de la master class sans remboursement.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ

L'Orchestre national de Cannes ne peut être tenu responsable en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels des participants.

Chaque participant est invité à souscrire une assurance responsabilité civile personnelle couvrant sa participation.

ARTICLE 10 - CAS NON PRÉVUS

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'Orchestre national de Cannes.

Fait à Cannes la Bocca, le 14

ORCHESTRE NATIONAL DE CANNES

RÈGLEMENT

MASTER CLASS DE DIRECTION D'ORCHESTRE AVEC CONCERT DE RESTITUTION

DIRECTION MUSICALE ET PÉDAGOGIQUE : BENJAMIN LEVY

ANNEXE 1 - PROGRAMME ET PLANNING COMMUNIQUÉ À TITRE INDICATIF, SOUS RÉSERVE DE CHANGEMENT

Programme de la master class

LUDWIG VAN BEETHOVEN
Les Créatures de Prométhée, op. 43 – extraits (Ouverture, Introduction, n°1, n°9, n°14 et n°16 final)
Symphonie n°4 en si bémol majeur, op. 60
Symphonie n°5 en ut mineur, op. 67 – 1er mouvement

GABRIEL FAURÉ
Masques et bergamasques, suite d'orchestre, op.112 – extrait (ouverture, Menuet et Gavotte)

GEORGES BIZET
Symphonie en ut majeur – 1er & 2e mouvement

JACQUES OFFENBACH
Ouverture de La Vie parisienne (version de Vienne, orchestration réduite de Jean-Christophe Keck), éditions OEK / Boosey & Hawkes

ORCHESTRE NATIONAL DE CANNES

RÈGLEMENT

MASTER CLASS DE DIRECTION D'ORCHESTRE AVEC CONCERT DE RESTITUTION

DIRECTION MUSICALE ET PÉDAGOGIQUE : BENJAMIN LEVY

LUN 23	14H - 16H	TRAVAIL À LA TABLE (SANS ORCHESTRE)	LES BLEUETS*
	17H - 19H	TRAVAIL À LA TABLE (SANS ORCHESTRE)	LES BLEUETS
MAR 24	9H - 12H	TRAVAIL AVEC ORCHESTRE	ARLUCS*
	14H - 17H	TRAVAIL AVEC ORCHESTRE	ARLUCS
MER 25	9H - 13H	TRAVAIL AVEC ORCHESTRE	ARLUCS
	15H - 18H	ANALYSE DES VIDÉOS	ARLUCS
JEU 26	9H - 12H	TRAVAIL AVEC ORCHESTRE	ARLUCS
	14H - 17H	TRAVAIL AVEC ORCHESTRE	ARLUCS

*Les Bleuets - Salle 31 - 7 avenue Isola Bella 06400 Cannes
** Auditorium des Arlucs - 24/26 avenue des Arlucs 06150 Cannes La Bocca